



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **11 AOÛT 2025 à 20 h** à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence du maire Mathieu Lemire.

Sont présents à cette séance les conseillers et conseillères suivants :

#1		#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Caroline Bouchard
#3	Rachel Fahlman	#6	François Leclerc

➤ Assiste à la séance, Hélène Chassé, greffière-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

101-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

102-08-2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 7 juillet 2025 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION

La maire, MONSIEUR MATHIEU LEMIRE, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CORRESPONDANCE DU MOIS

- MAMH : Le règlement d'emprunt # 04-2025 d'un montant de 992 312 \$ a été approuvé en date du 8 juillet 2025.
- Invitation UPA aux « portes ouvertes mangeons local » au Centre-du-Québec, un événement visant à faire découvrir au public la réalité du monde agricole et à valoriser le travail de nos producteurs. Dimanche 7 septembre dès 10h à la Ferme Jean-Yves Gamelin à Pierreville.

ADMINISTRATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION ET MISE À JOUR NUMÉRO 4 – PLAN SÉCURITÉ CIVILE

103-08-2025

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil a adopté un plan de sécurité civile conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

ATTENDU QUE ce plan incluant ses annexes doit être maintenu à jour;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'adopter la mise à jour numéro 4 du Plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS TCJ – ANNÉE 2026

104-08-2025

ATTENDU QUE le cabinet Therrien Couture Joli-coeur S.E.N.C.R.L a présenté à la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval une offre de services professionnels pour l'année 2026;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

QUE la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Joli-cœur S.E.N.C.R.L pour l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PROGRAMME TECQ 2024-2028 – DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX

#1

105-08-2024

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

DÉCOMPTE PROGRESSIF No. 1 – TRAVAUX RÉHABILITATION RANG SAINTE-GENEVIÈVE

106-08-2025

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du rang Sainte-Geneviève ont débuté le 25 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur R. Guilbault construction inc. a transmis une demande de paiement concernant l'avancement des travaux d'un montant 155 001.17 \$ incluant les taxes pour son décompte No. 1 déposé en date du 18 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les travaux énumérés ont été exécutés conformément aux documents présentés dans le décompte No.1;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

DE faire le paiement au montant de 155 001.17 \$ incluant les taxes applicables à R. Guilbault construction inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

MAIRE SUPPLÉANT

107-08-2024

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE Madame Dany Drolet, conseillère au siège no. 4 soit nommée mairesse suppléante pour les trois (3) prochains mois;

QU'en cas d'incapacité du maire, Madame Dany Drolet, soit autorisée conjointement avec la directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité les chèques et effets bancaires;

IL est également résolu :

QU'en cas d'incapacité du maire, Madame Dany Drolet, soit autorisée à siéger au conseil des Maires de la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, PAYÉS ET DES SALAIRES VERSÉS POUR LE MOIS :

Comptes à payer 31 juillet 2025	262 222.35 \$
Salaires versés au 31 juillet 2025	35 681.51 \$
Comptes payés avec la visa 31 juillet 2025	2 877.49 \$
Total	300 781.35 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & greffière-trésorière

108-08-2025

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil d'approuver la liste des comptes totalisant la somme de 300 781.35 \$ pour la période se terminant le 31 juillet 2025, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

APPEL D'OFFRES DÉNEIGEMENT STATIONNEMENTS ET AUTRES

109-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

DE faire parvenir un appel d'offre pour le déneigement des stationnements de la mairie, la caserne, le centre communautaire, les services garde, le chemin de l'aqueduc, le garage municipal, le pavillon Raymond-Turcotte et des bornes incendies pour la saison 2025-2026 auprès de trois (3) entrepreneurs locaux, soit Jacques Dujardin, Électri-Marc inc. et Transport Mario Laforce inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

APPELS D'OFFRES DÉNEIGEMENT CHEMIN D'HIVER

110-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

DE faire parvenir un appel d'offre pour le déneigement des chemins d'hiver pour la saison 2025-2026 auprès de deux (2) entrepreneurs, soit Jacques Dujardin et Les Entreprises Bergeron 2009 inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TRANSFERT DEMANDE ENTRETIEN DU COURS D'EAU HOULE À LA MRC

111-08-2025



N° de résolution
ou annotation

Règlement # 05-2025

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Houle reçu le 20 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC Nicolet-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la municipalité transmet la demande d'entretien du cours d'eau Houle à la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

LOISIRS ET CULTURE

GREFFE

RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2025

112-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DANY DROLET

Et résolu par ce Conseil d'adopter le Règlement Numéro 05-2025 relatif à la taxation du cours d'eau Branche 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA

RAPPORT DES COMITÉ ET TOUR DE TABLE DES ÉLUES

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus à faire leur rapport de comité et un tour de table leur est accordé. Les rapports et le tour de tables ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

113-08-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance ordinaire à 20 h 28.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin–de-Courval

MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire, ai pris connaissance de l’intégralité des résolutions du présent procès-verbal et ne désire pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 13 août 2025, à 14 h.

(s) _____
Mathieu Lemire, maire